



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

Poste de Liège X
Trimestriel
Avril / mai 1999
N° 24

Directeur : André SCHREURS ; secrétaire de rédaction : Jacques LIENARD ; éditeur responsable : Laurent LERUTH

LE FRONT DU REFUS FRANCOPHONE RÉSISTANCE OU DÉMISSION?

Aux nouvelles réformes institutionnelles voulues par le parlement flamand, qui induiraient des transferts supplémentaires de compétences de l'État fédéral belge vers les Régions et Communautés - que ce soit par une révision de la Constitution ou de simples lois à majorités spéciales (1) -, les présidents de tous les partis francophones opposent un "front du refus" (2).

S'ils admettent que le fonctionnement de l'État fédéral belge est "perfectible", ils se montrent insensibles à l'argument des Flamands selon lequel l'accroissement des compétences des entités fédérées permettrait la mise en place de politiques économiques et sociales plus rationnelles et plus efficaces. Ils ne veulent pas s'engager dans la voie du confédéralisme, qu'ils qualifient d' "aventure institutionnelle". L'autonomie fiscale entraînerait une concurrence entre les entreprises wallonnes et flamandes. La communautarisation des soins de santé et des allocations familiales briserait la solidarité des personnes. "Nos institutions sont aujourd'hui à la limite entre le régionalisme et le séparatisme. Avancer plus encore sur la voie du régionalisme équivaudrait à aller tout droit (*horresco referens!*) vers l'éclatement du pays. "Nous nous y refusons, proclame Elio Di Rupo, qui martèle : c'est non à l'aventure institutionnelle, non au diktat du parlement flamand et non à la désintégration de la Belgique" (3).

En chœur, les présidents des partis francophones évoquent la "loyauté fédérale", qu'ils se flattent de respecter, alors que les Flamands la bafouent. Loyauté fédérale, solidarité des personnes (on ne dit plus nationale) : ces beaux mots ne masquent-ils pas des sentiments moins nobles, des préoccupations plus matérielles? Le président du PRL, M. Louis Michel, laisse percer le bout de l'oreille quand il dit : "Tout est imbuvable dans le plan institutionnel voté par le parlement flamand (...) Il n'y a pas une revendication - pas une! - qui ne désavantage pas les francophones" (4).

José Happart, dont on connaît la liberté de langage, n'y va pas par quatre chemins. A la question de savoir si ce n'est pas parce que les Flamands financent la solidarité que les partis francophones disent non à leurs revendications, il répond : "A-t-on raison, en Wallonie, de répéter que l'on a besoin de la Flandre pour financer la Sécu? Les Flamands peuvent donc demander tout ce qu'ils veulent, puisqu'on a besoin de leur argent (...) La loyauté fédérale, ils s'en f... (...) Le seul moyen de sauver la Belgique, sous forme d'État, c'est le confédéralisme...". Dans sa logique de l'Europe des régions, le confédéralisme, pour José Happart, n'est toutefois qu' "une étape vers la création d'un État européen" (5).

On voit que, derrière l'unité de façade du front du refus francophone, des leaders wallons expriment des opinions plus que nuancées. "Je suis d'accord avec les Flamands les plus radicaux, sauf là où ils ne respectent pas les droits de l'homme", a encore dit José Happart (5).

De son côté, le ministre-président wallon Robert Collignon, qui vient de publier son *Pari wallon* (6), estime que l'attitude des partis francophones est cohérente mais que "si les Flamands continuent à multiplier les actes contre la loyauté fédérale, les Wallons et les Bruxellois seront déliés de leurs engagements (...) Si ça continue comme ça, je ne mourrai pas belge", a-t-il déclaré récemment au micro de la RTBF - "Quoi alors, lui a demandé Jean Rosoux : francophone, Wallon, Français?" - "Ce sera au peuple wallon de décider de son sort, mais les dirigeants wallons devront aussi prendre leurs responsabilités, a-t-il répondu. Je suis profondément de culture française. L'identité et la culture sont des choses différentes. Notre avenir s'inscrit dans la Francité" (7).

Pour le secrétaire fédéral des Verts, M. Jacky Moraël, "il est important qu'existe au coeur de l'Europe un État multiculturel, fédéraliste, relativement pacifiste. C'est important comme valeur d'exemple" (*sic*). La question à poser aux Flamands est : "ou bien vous restez attachés à l'État fédéral, ou bien vous avez une majorité parlementaire qui dit : arrêtons là le ménage belge. Ce sera clair. Le problème, c'est qu'ils vont partir tout seuls. (...) Si les Flamands partent, pas besoin de s'affoler. Il reste un État fédéral multiculturel constitué de Flamands, Francophones et immigrés à Bruxelles, des Wallons et des Germanophones. Où est le problème?" (8). En effet...

Mais revenons aux nouvelles revendications flamandes. Les voici en résumé (9) :

1. La redéfinition de la Belgique fondée sur deux États fédérés : la Flandre et la Wallonie; plus Bruxelles avec un statut spécial et la Communauté germanophone;
2. La cogestion paritaire de la région bruxelloise, limitée aux 19 communes, par la Flandre et la Wallonie;
3. L'accroissement de l'autonomie fiscale et financière de la Flandre et de la Wallonie;
4. La communautarisation d'une partie de la Sécurité sociale : les soins de santé et les allocations familiales (point sur lequel les socialistes flamands se sont abstenus);
5. La régionalisation des lois communale et provinciale (dont les Wallons étaient demandeurs en 1988), impliquant la nomination des bourgmestres et des gouverneurs de province non plus par le roi mais par les États fédérés.

On comprend que certaines de ces réformes soient inacceptables pour les Bruxellois francophones, avec lesquels nous devons rester solidaires pour des raisons culturelles et historiques. Mais il ne faudrait pas que cette solidarité - pas plus que celle que les partis francophones exigent des Flamands - retarde indéfiniment l'émancipation politique, économique et culturelle de la Wallonie. Osons le dire : s'il n'y avait pas le problème de Bruxelles, il y a longtemps que "la question belge" serait réglée par une séparation à l'amiable entre Flamands et Wallons, comme cela s'est passé entre les Tchèques et les Slovaques!

En dehors de ce qui concerne Bruxelles et sa périphérie, on ne peut nier que les nouvelles compétences régionales demandées par les Flamands valent autant pour la Wallonie que pour la Flandre. S'y opposer, c'est donc refuser pour la Wallonie une plus grande autonomie dans les domaines financier, économique et social. Haro donc sur le confédéralisme qui donnerait plus de pouvoirs au parlement et au gouvernement wallons! Surtout pas de responsabilités supplémentaires, pas de nouvelles compétences, pas d' "aventure". Nous tenons aux "solidarités organisées" (entendez : nous avons besoin de l'argent des Flamands), proclament, unanimes, les parlementaires wallons (10). Fermeté, résistance? Ne serait-ce pas plutôt une démission, engendrée par la peur? C'est en tout cas l'impression qu'a exprimée un représentant flamand lors d'une récente *Mise au point* de la RTBF.

Nous ne sommes pas demandeurs aujourd'hui, a précisé Philippe Busquin. Croit-on que l'affirmation, la dignité, la fierté d'un peuple - cette fierté que proclame le premier couplet du *Chant des Wallons* adopté comme hymne officiel par ce même parlement wallon - peuvent être intermittentes, à éclipses, selon que ce peuple a ou non besoin de l'aide financière d'un autre peuple qui ne cherche qu'à le dominer et à l'exploiter? Croit-on que c'est ainsi que l'on va dévelop-

par la conscience wallonne, rendre aux Wallons confiance en eux-mêmes, galvaniser leurs énergies, développer leur esprit d'entreprise?

Le président du PS n'est pas à une contradiction près. " La priorité, c'est l'axe Wallonie-Bruxelles, dit-il, le niveau fédéral sert davantage à arbitrer (ndlr : par les Flamands?) qu'à insuffler du dynamisme ou de la créativité (11) (...) Mon premier objectif est wallon. J'ai été membre du Mouvement populaire wallon (...) L'individu ne doit pas être toujours dans une situation d'assistance et de dépendance. Ce n'est pas socialiste" (12).

Fort bien, mais faire dépendre trois millions et demi de Wallons de l'assistance de la Flandre et de l'argent flamand (ce que Ph. Busquin appelle pudiquement la solidarité des personnes), est-ce plus socialiste? N'est-ce pas justement considérer les Wallons comme des assistés sociaux émergeant à un vaste CPAS (13) : la Flandre?

Est-il vraiment prouvé que la Wallonie ne s'en sortirait pas seule? Des études divergentes circulent à ce sujet. Yves de Wasseige et Adrien Laurant, entre autres, ont des avis différents (14). Robert Collignon souligne que, depuis la régionalisation partielle du Commerce extérieur (en 1994), les exportations de la Wallonie ont sensiblement augmenté, surtout avec la France. Rappelons aussi le succès total de l'emprunt wallon (Wal 21) lancé à l'initiative de Jean-Claude Van Cauwenberghe.

Et si, dans un premier temps, la Wallonie avait quand même besoin d'une aide, n'est-ce pas à une solidarité bien plus naturelle, bien plus digne, bien plus productive aussi, qu'elle devrait faire appel, en s'adressant à la République française - ce grand pays dont elle est si proche par la langue et la culture, cette France plurielle et régionalisée -, plutôt qu'à la nation flamande dont elle est déjà séparée par un abîme d'incompréhension, de différence de mentalité et d'opposition d'intérêts?

Nos vrais compatriotes ne sont pas au nord mais au sud. A-t-on jamais entendu les responsables d'une région de France récuser la solidarité avec une autre région française? Si nous étions associés ou rattachés à la France avec un statut spécial, il en irait de même pour la Wallonie, qui ne perdrait ni sa personnalité ni sa fierté.

André SCHREURS

(1) Ces lois, pour être votées par le parlement fédéral, requièrent les 2/3 des voix, plus la majorité simple dans chaque groupe linguistique. - (2) Notons que M. Ph. Busquin n'aime pas cette expression : "Nous n'avons pas à refuser parce que nous ne sommes pas demandeurs" (cf *Le Soir* des 20 et 21.3.1999). - (3) Cf *Le Soir* et *le Matin* du 8.3.99. - (4) Cf *Le Soir* du 25.3.99. - (5) Cf *La Libre Belgique* du 11.3.99. - (6) Éditions Luc Pire, Bruxelles, 1999. - (7) Emission *Samedi première* du 13.3.99. - (8) Cf *Le Soir* des 27 et 28.3.99. - (9) Pour plus de détails, voir notre revue de presse, p. 15 et 16. - (10) Cf *Le Soir* du 25.3.99. - (11) Cf *Le Soir* des 20 et 21.3.99. - (12) *Ibid.* - (13) Centre public d'Aide sociale. - (14) Cf *Wallonie-France* n° 23, p. 9 à 11, *Touidi*, germinal (mars-avril) 99, p. 3, 5-7 et *Le Soir* du 23.2.99.

En 1943, pendant la vraie Résistance, la Fédération liégeoise du parti socialiste a créé, dans la clandestinité, une Commission des Affaires wallonnes présidée par le professeur **Fernand Dehousse**, considéré depuis, à juste titre, comme le père du fédéralisme.

Cette Commission élaborera un projet de révision constitutionnelle transformant la Belgique en "une Confédération formée par la libre association de trois États : Bruxelles, la Flandre et la Wallonie", dotées de toutes les compétences non expressément déléguées à la Confédération. En outre, chaque État disposait du droit de sécession, c'est-à-dire du droit de sortir de la Confédération, principe conforme à l'idéologie socialiste.

Ce projet fut adopté par une assemblée de mandataires de la province de Liège.

(Extrait de la brochure *Projet d'instauration du fédéralisme en Belgique*, parue peu après la guerre).

UN FRONT OU UNE PASSOIRE?

La classe politique francophone affecta de voir dans la réforme institutionnelle de 1993 l'ultime transformation de l'État et le début d'une ère de paix communautaire. Y croyait-elle vraiment? J'ai de bonnes raisons de penser que le tout petit nombre de ses membres qui méritent vraiment le titre d'hommes d'État prévoyaient qu'il n'en serait rien, mais surestimèrent la durée de la trêve...qui jamais n'exista. Pour ma part, je prédis tout de suite, dans les colonnes de *Wallonie Libre* l'usure rapide du fédéralisme, cette première grande rupture de l'ordre belge que nous dûmes à la brillante stratégie de M. Spitaels. Ce n'était pas de la divination. L'histoire flamande et la sociologie politique m'avaient tenu lieu de boule de cristal et il était donné à tout le monde de les lire comme moi. Il fallait d'ailleurs cumuler la surdité et l'aveuglement pour se bercer de l'illusion contraire : l'encre de la nouvelle Constitution était encore humide quand les voix autorisées de la Flandre annonçaient la suite des événements.

Aujourd'hui que le séparatisme est enfin l'enjeu de la partie, je m'étonne seulement du psittacisme des conservateurs du Système. Les vieux anathèmes qu'ils lançaient contre le fédéralisme ponctuent leurs philippiques contre un destin déjà scellé. C'est l'aventure. C'est odieux. C'est contre la solidarité, contre le peuple, contre l'Europe. Ce serait la ruine. Ne manquent à la ritournelle que les trémolos sur Albert Ier et les reines des temps du rêve - preuve que, tout de même, la sottise a fait, elle aussi, des progrès.

Nos états-majors politiques bétonnent leur ligne Maginot. On sait comment l'autre a fini. Pour celle-ci, c'est déjà commencé. "Ils" avaient d'abord dit qu'on ne parlerait plus de retouches à la Constitution. Mais comment baillonner la Flandre qui vocifère? Alors, il faudra bien parler, ne serait-ce que pour dire non. Non? Euh... on pourra discuter d'aménagements mineurs, mais ce sera non sur le principal. Vraiment? Même en ignorant les louches tractations d'Ecolo avec Agalev, même en oubliant que les Thermopyles ne furent jamais, dans le passé, le lieu de méditation de ceux qui se lacent aujourd'hui la cuirasse de Léonidas, on ne voit que trop bien la rhétorique l'emporter sur la tactique. La presse francophone ne s'y trompe pas. Un grand journal comme *Le Soir* annonce déjà, sans beaucoup de fioritures, la fin prochaine de l'État belge et *La Libre Belgique* ne cache plus à ses lecteurs ses noirs pressentiments.

Les concepteurs du front du refus comptent beaucoup sur l'arithmétique parlementaire. Il faut une majorité des deux tiers pour modifier la Constitution et une majorité simple pour voter des lois spéciales? Eh bien, il n'y aura ni l'une, ni l'autre, voilà tout. Même après quelques semaines de discussion, après le 13 juin, avec dans l'air une tenace odeur de maroquins? Supposons-le. Et si la Flandre faisait mine d'aller à cette sécession que veulent conjurer nos stratèges, ne sentiraient-ils pas craquer leur résolution pour éviter ce qu'ils disent être le pire? Supposons-le encore, bien que ce soit plus douteux : quoi qu'ils aient à en conter, ils n'ont pas sérieusement creusé l'hypothèse. Mais il est un autre scénario que le Nord peut jouer avec un minimum d'agressivité. La loi de financement des Régions et des Communautés arrive à expiration. Les nôtres se trouveraient très vite à court d'oxygène si un nouveau dispositif, qu'il faudra assembler dans des conditions difficiles, ne les réalimente pas. D'autre part, le statut de Bruxelles ne permet pas que son gouvernement fonctionne sans un ministre et un secrétaire d'État flamand; gênant quand on veut rester dans la légalité belge, surtout avec la probable avancée du *Vlaams Blok* dans la capitale.

Enfin, le pouvoir fédéral n'est pas encore une coquille vide. La Wallonie est volée comme dans un bois dans tous les domaines qui en dépendent, mais elle a, plus que la Flandre, besoin que fonctionnent des services publics et des mécanismes de transferts sociaux. Sans ministres responsables, pas de budget pour tout cela.

La résistance dans le statu quo institutionnel est une illusion. La contre-offensive envisagée par le PS en est une autre. Rallumer les batailles de Fouron, des limites et des compétences de la Région bruxelloise, de la composition du Sénat, etc, etc, c'est - si l'on joint l'acte à la parole - doper le séparatisme flamand, effet bénéfique certes, mais à condition de vouloir soi-même le séparatisme et non de tendre à l'objectif contraire. Or, c'est bien celui-ci qui est visé, et pourquoi donc? Quel intérêt a la Wallonie de retarder ce qu'elle subira de toute façon et à grand dommage si ses dirigeants persistent à nier la réalité? Mystère. Enfin, petit mystère.

Le gouvernement et le parlement flamands n'ont même pas éprouvé le besoin, comme par le passé, de préparer leur attaque par un feu roulant de leurs puissantes organisations culturelles et des commandos de choc du nationalisme thiois. Leur peuple les approuve massivement. Leurs médias ne blâment que leurs dernières précautions. C'est une nation qui avance vers nous, enseignes déployées, pour la rencontre décisive. Faut-il qu'elle table sur notre veulerie pour réclamer ce qu'elle exige aujourd'hui : la cogestion de Bruxelles, l'étranglement des facilités linguistiques, une redistribution fiscale et sociale qui nous ôterait l'avantage sur les derniers tableaux où s'inscrit un profit net pour le Sud? Mais n'est-ce pas là justement que pourraient s'effectuer les "aménagement mineurs" qui seraient en fait de grosses concessions. Au reste, celles-ci ne mettraient pas fin au processus qui mène à l'indépendance. Car telle est bien la toile de fond du décor qui se dressera dès le soir des élections. Dans une vision statique des choses, il est plus exact d'appeler confédération une structure politique où le pouvoir central ne garde que des prérogatives diplomatiques, fiscales et administratives secondaires (n'oublions pas ce que lui a déjà pris l'Union européenne). Mais à revoir les séquences passées, oserait-on s'imaginer que là s'arrêtera le film?

Nous aurions tort de désespérer. L'union des francophones est plus soudée qu'elle ne l'a jamais été et c'est une excellente chose. Mais ses plans défensifs la vouent à une râclée dont il faudra tirer très vite les conséquences. Combien serions-nous plus épargnés si, maintenant encore, nos partis faisaient le choix qu'indiquent la dignité et la raison! Sur ce point, je suis pessimiste. Mais l'indépendance approche et derrière elle, le secours de la France. Les Wallons semblent plus sagaces à cet égard que leurs élus. (1) C'est donc le désespoir qui, en fin de compte, serait absurde.

Jacques ROGISSART

(1) On aura compris que j'accorde un crédit nul au sondage réalisé récemment par l'UCL à ce sujet. D'abord parce que l'échantillon des sondés est ridiculement faible. Ensuite parce que les auteurs se sont déjà mis méchamment le doigt dans l'oeil dans le passé. Enfin, parce que je ne crois pas aux sondages et que je fais mien le mot de Goethe : "Au commencement était l'action".

RÉFLEXIONS DE WALLONIE-FRANCE-LIBERTÉ (1) SOUMISES AU GOUVERNEMENT WALLON

Il n'est pas nécessaire d'être devin pour savoir que l'année 1999 peut être celle de grandes ruptures.

La Wallonie est-elle en mesure d'y faire face ? Nous en doutons tous. Une certitude : son émancipation aura lieu dans un environnement international où les repaires de 1830 auront de moins en moins de poids.

Ni l'opinion publique, ni la classe politique n'ont suffisamment pris en compte une évolution qui affecte notre société jusque dans ses fondements. S'il en avait été autrement, comment la relation à la France, vitale pour nous tous, aurait-elle pu être tenue sous le boisseau depuis 1945?

L'Union européenne non seulement autorise mais encourage une telle relation. Jamais les circonstances n'ont été aussi propices à une entreprise qui ne peut se contenter de slogans. Nous sommes convaincus que nos universités sont aujourd'hui sensibles à une problématique qui se heurtait naguère à d'infranchissables barrages diplomatiques, et qu'elles sont prêtes, pour peu qu'on les y encourage, à examiner les relations franco-wallonnes sous un jour nouveau.

Des jalons peuvent être plantés qui auraient pour effet de stimuler les énergies. Nous aimerions proposer aux pouvoirs publics la création d'un prix annuel de géopolitique, destiné à récompenser des thèses de doctorat sur l'émergence de la Wallonie dans un contexte international qui ne justifie plus aucun interdit.

(1) Coordination de Wallonie-France, Wallonie Libre et Retour à la France.

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

COMBIEN SOMMES-NOUS ?

Le Haut Conseil de la Francophonie vient de publier en début de l'année *L'état de la Francophonie dans le monde* (données 1997-1998) (1), clôturé sitôt après le sommet de Hanoï qui a vu élire M. Boutros Boutros Ghali en qualité de premier secrétaire général. Ce gros rapport de 610 pages aborde tous les aspects de l'univers francophone : nous y puiserons, à l'occasion, quelques unes des multiples conclusions pouvant intéresser nos lecteurs. L'ouvrage est élaboré à partir de plusieurs sources fiables et vérifiées : les réponses des postes diplomatiques français dans le monde, les informations collectées auprès des experts et acteurs de la Francophonie, l'exploitation de rapports et colloques, la presse et les dépêches AFP ainsi que le réseau internet.

Cette étude objective consacre entre autres un important chapitre au dénombrement des francophones sans vouloir prétendre à un recensement scientifique, impossible à établir avec les moyens disponibles. Le Haut Conseil de la Francophonie s'en est tenu à deux catégories de francophones :

- les francophones réels pour lesquels le français est langue première, langue seconde ou langue d'adoption;
- les francophones occasionnels pour lesquels l'usage et la maîtrise du français sont limités par les circonstances ou les capacités d'expression.

Dans les pays francophones, l'Afrique connaît une augmentation sensible, liée, tantôt à la croissance démographique, tantôt à une meilleure scolarisation. En Amérique du Nord, c'est la stabilité, tout comme en Europe de l'Ouest. En Asie, le Viêt Nam est en hausse légère.

Dans les pays non francophones, plusieurs États d'Afrique subissent l'influence de voisins francophones, accentuant leur ouverture au français. Aux États-Unis, la progression relative du français n'est pas négligeable.

En 1998, il y aurait dans le monde : 112.666.000 francophones réels, soit une augmentation de 7,7 %, et 60.612.000 francophones occasionnels, soit une augmentation de 11,8 % - par rapport aux données antérieures de 1990. Il convient également de citer les 110 millions de *francisants*, c'est-à-dire de personnes qui, par le monde, ont appris le français et le pratiquent, même avec une maîtrise variable, soit à titre privé, soit professionnel. On ne peut oublier davantage, pour être tout à fait complet, les 260 millions de francophones *potentiels* que sont les individus dont l'État national a officiellement adopté le français, particulièrement en Afrique centrale et de l'Ouest, et qui basculeront nécessairement vers la pratique généralisée du français, au fur et à mesure des progrès de l'alphabétisation.

En se gardant de toute addition simpliste, tel est le dénombrement actuel des francophones. Rappelons que le français et l'anglais sont les seules langues enseignées dans tous les pays du monde. Cette situation ne résulte pas du hasard : elle ne persistera que par la volonté des francophones de défendre et de développer la Francophonie.

A bon entendeur...

Pierre BERTRAND
Sénateur honoraire

(1) *La Documentation française*, 29 = 31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07.

*Un geste hautement symbolique***L'ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION ENTRE
LA FRANCE ET LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Dans le numéro précédent de *Wallonie-France*, nous signalions, sous la rubrique "A l'association France-Wallonie-Bruxelles" (n° 23, p. 22), que des pressions auraient été faites sur le Quai d'Orsay par le ministère belge des Affaires étrangères pour que cet accord soit signé, du côté français, non par un membre du gouvernement mais par un représentant diplomatique - en l'occurrence l'ambassadeur de France en Belgique -, afin d'en minimiser la portée.

Grâce, notamment, à l'influence de hautes personnalités françaises en contact avec certains milieux wallons et francophones, l'accord-cadre vient d'être signé le 22 mars, au nom de la France, par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Charles Josselin. Du côté belge, c'est M. William Ancion, ministre des Relations internationales de la Communauté française, qui a apposé sa signature au bas de la convention. La RTBF a relaté la cérémonie officielle, qui a eu lieu au Palais des Académies, à Bruxelles; on remarquait, à l'entrée de la salle et à la table des signatures, des drapeaux français et wallons jumelés. Symbole émouvant !

"Par cet accord-cadre de Coopération linguistique, culturelle, éducative et scientifique, la République voisine prend officiellement acte de l'existence de la Communauté française et du visage fédéral belge", relève *La Libre Belgique* (1).

L'accord ne renouvelle pas seulement le traité bilatéral signé en 1970 entre la France et l'État belge. Il va plus loin : il consacre la notion de "Communauté culturelle de langue française au sein de l'espace européen" et préconise des politiques concertées et des actions communes dans toute une série de domaines : presse, audiovisuel, production de spectacles, enseignement, formation universitaire, recherche, sports.

Ce n'est pas seulement la langue, a précisé le ministre français, c'est "la culture au sens large, l'économie et la dimension politique" qui sont concernées par cette convention. "Dans ce domaine, la Communauté française a une sensibilité, je m'en réjouis, souvent proche de la nôtre. Nous devons essayer ensemble de consolider les institutions de la Francophonie".

A une question au sujet des rattachistes, M. Josselin a répondu : "Ne mélangeons pas les choses. Ceci n'est pas la première étape d'un rattachement"... Il ne pouvait, bien sûr, dire autre chose. "Non ingérence, non indifférence", telle est la ligne de conduite de la République pour la Wallonie comme pour le Québec. M. Bernard Dorin, ambassadeur de France et président de l'association France-Wallonie-Bruxelles, l'a rappelé lors de la conférence qu'il a donnée chez nous le 18 septembre dernier (2). Signalons à ce propos que le Conseil d'administration de cette association - qui comprend des rattachistes - se réunira à Namur le 22 avril. Par ailleurs, la sympathie que nous a témoignée à plusieurs reprises M. Jean-Pierre Chevènement, actuellement ministre de l'Intérieur du gouvernement Jospin, n'est un secret pour personne (3).

"Si la Wallonie demandait son rattachement à la France, il ne serait pas décent pour un Français de dire qu'il refuse d'accueillir des Belges, a déclaré, pour sa part, M. Jean Gandois, dans une interview au *Soir* (4).

André Schreurs

(1) Cf *La Libre Belgique* du 23.3.99.

(2) Cf *Wallonie-France*, N° 22, décembre 98-janvier 99, p. 5 et 6.

(3) Cf *Le Monde* du 10.11.92 et *L'Instant* du 5.11.92.

(4) Cf *Le Soir* du 25.3.99.

P O I N T D E V U E

LAGER FLAMAND ET ESPACE FRANCOPHONE

"Des griefs et des tensions s'accroissent comme autant de tonneaux de poudre"
(J. Willequet, historien).

LA CHARTE DE SÉCESSION

Le fait est historique et vaut son pesant d'or : la Flandre vient de promulguer, en ce début d'année 1999, la Charte de Sécession du reste de la Belgique. Fruit de travaux de trois ans, le cahier des revendications institutionnelles du peuple flamand a été approuvé dans l'enthousiasme par la majorité du Parlement flamand à l'initiative du Gouvernement de la Flandre.

Le document est officiel et pour la première fois - élément positif - il dévoile sans fard les arrière-pensées indépendantistes de la Flandre, sauf à garder, le temps qui sera nécessaire, un royaume de Belgique purement nominal pour justifier des prétentions flamandes sur Bruxelles et sa périphérie francophone contre toute pratique démocratique! Ces prétentions sont inacceptables.

Plus significatif encore : immédiatement après le vote, le Premier ministre J.-L. Dehaene, coéquipier du chef du Gouvernement de la Flandre, se déclare solidaire des principales revendications autonomistes du document présentées par le président de leur parti comme des "engagements envers la Flandre".

Cet engagement du Premier ministre, censé être le gardien de la loyauté fédérale belge, montre bien l'ambiguïté du personnage, avérée d'ailleurs en d'autres occasions.

Pour faire bref, on ne citera à ce propos que sa totale inertie dans l'affaire pourtant gravissime sur le plan des principes d'un État de droit et du respect des minorités, des atteintes portées aux droits personnels aux facilités linguistiques inscrits dans la charte fondamentale du royaume !

Il est malsain, comme on l'entend encore trop souvent, de minimiser, voire de sourire de ce genre de violation; cela vaut de même pour la volonté exprimée démocratiquement pour le retour des Fourons à la province de Liège.

Cela prouve, en tout cas, que la Constitution de la Belgique prétendument fédérale de 1993, au contraire d'être fédératrice et apte à régler démocratiquement les conflits, institue en fait et en droit un affrontement conflictuel perpétuel entre deux blocs nationaux, germanique en Flandre, roman en Wallonie-Bruxelles.

L'humaniste Albert Jacquard nous rappelle ceci : "Avec le droit, les interactions sont mises en place entre les personnes. Alors apparaît un peuple. C'est parfois le "droit du plus fort", ce peut être aussi la loi fondamentale en fonction de laquelle cette société s'est constituée : sa Constitution. La pire forfaiture est d'utiliser celle-ci pour justifier des actes qui lui sont contraires"(1) .

La Belgique, État faussement fédéral, se meurt de ces forfaitures, l'autorité fédérale se voulant impuissante à faire respecter la charte fondamentale! "On crie régulièrement à la violation de la loyauté fédérale alors que des excès de compétences, il y en a tout le temps" soulignait très justement Marc Uyttendale, professeur de droit public à l'ULB.

- C'est le cas des diktats flamands violant les droits constitutionnels des majorités francophones des communes à facilités de la périphérie bruxelloise.

- C'est le cas de la qualification abusive de Bruxelles, "capitale de la Belgique et siège du Gouvernement" aux termes de la Constitution, comme "capitale de la Flandre" revendiquée par les autorités flamandes. (Serait-il pensable qu'en République Fédérale d'Allemagne les autorités fédérales admettent un seul instant que la capitale Berlin s'institue officiellement capitale de la Prusse?).

- C'est aussi le cas des discriminations anticonstitutionnelles dans l'application du code flamand du logement, lorsque, dans un objectif invouable de purification ethnique flamande dans une vingtaine de communes à la frontière linguistique, le droit de propriété se trouve amoindri par un droit de préemption en faveur des sociétés flamandes de logement et l'octroi de logements sociaux n'y est autorisé qu'aux personnes "ayant un lien culturel ou social avec la Flandre". Racisme sournois!

On pourrait allonger la liste des cas qui montrent que l'État belge est devenu incapable de respecter sa propre Constitution et par là - ce qui concerne les démocraties voisines de l'Union Européenne - les principes internationaux des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et d'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, pourtant intégrés à sa charte fondamentale.

La montée en puissance des partis flamands fascisants et de leurs idées ethnocentriques reprises en compte par les grands partis en Flandre - idées appréciées par les nationalistes en Écosse et au Pays basque - devra plus sérieusement inquiéter les instances européennes et nos grands voisins.

La Belgique est en voie d'éclatement au coeur de l'Union européenne. Qui pourrait en douter ?

Les résolutions du Parlement flamand et les revendications des partis flamands pour une enième réforme des institutions sont tout à fait claires. Elles reviennent à consacrer un "État flamand" ethniquement et linguistiquement homogène barricadé dans des frontières intangibles.

Le "royaume confédéral", vidé de pouvoirs et de moyens, n'est maintenu artificiellement en vie que pour permettre aux Flamands de se servir et de contrôler (et de néerlandiser à terme) la Région bruxelloise, centre international et européen. L' "État wallon" est financièrement abandonné à son sort, tous les mécanismes normaux de solidarité et de cohésion interrégionales étant rompus, l'appauvrissement wallon accroissant d'autant - du moins à courte vue - la richesse en Flandre.

LA POLITIQUE DU LAGER ET LA PSYCHONÉVROSE

Les objectifs et le plan de la Flandre, tels qu'ils sont ainsi conçus à son seul profit, sont non seulement imbuables dans le cadre de l'actuelle Belgique; ils sont anachroniques au moment où l'Europe s'efforce de se fédérer sur les plans politique, social, économique.

En effet, cette politique du "lager flamand"(2) a pour principal but d'accentuer (au lieu de les réduire) les distorsions et les concurrences socio-économiques et fiscales entre régions voisines d'un même État! (alors que, dans le même temps, les Fonds structurels de l'Europe soutiennent financièrement le Hainaut).

Comment en est-on arrivé là et pourquoi le divorce belge est-il inéluctable?

Le sociologue André Delobelle donne la réponse : "En Belgique, il est symptomatique que ce soit la Région flamande qui se veut le plus une Communauté, qui est également la plus rebelle aux étrangers, même européens. Tant il est vrai que nationalisme et ségrégationnisme (quelle qu'en soit la forme : racisme, apartheid, antisémitisme, etc.) ne constituent que les deux faces, positive et négative, du même phénomène de 'groupisme', l'équivalent social de la psychonévrose"(3).

Dieu merci, la Wallonie n'est pas affectée de ce mal collectif qui, aggravé par un égoïsme de nouveau riche, anime les responsables politiques, les milieux économico-financiers et les médias de Flandre. La cure est problématique.

Un ami ethnologue me décrivait la structure politique des Touareg, celle de la confédération (*taghna*) de plusieurs tribus (*tawshit*) qui reconnaissent -au moins nominalement- un chef : l' "amenokal".

N'est-ce pas le projet flamand du "royaume confédéral" sans toutefois deux qualités vitales du nomade : la courtoisie et la solidarité?

Face au projet de fédéraliser l'Italie en vingt Régions à large autonomie politique et fiscale, le député De Mita déclarait au *Corriere della Sera* : "Un fédéralisme à deux vitesses serait la chose la plus extravagante. Et risquée. Dire que chaque Région utilise ses propres ressources apparaît la réponse la plus simple. En réalité, cela ouvrirait la voie de la désintégration. Celui qui est plus riche chercherait à le rester seul. La vérité est que la richesse d'un morceau du territoire national n'est pas un fait endémique de cette région. C'est le résultat d'un ensemble de facteurs."

On y retrouve les revendications flamandes pour réviser la Constitution et former le prochain gouvernement belge, d'autant plus extravagantes qu'il s'agit ici d'opposer deux Régions (et non vingt).

Voilà pourquoi, comme le veut la résolution votée au Parlement wallon, tout mandataire public wallon et bruxellois opposera un refus absolu d'entamer la moindre négociation institutionnelle sur ces bases.

Francis Delpérée, professeur de droit public à l'UCL et assesseur au Conseil d'État, n'a-t-il pas ajouté : "Un dialogue institutionnel peut-il s'instaurer au départ d'un chantage ou sous la menace d'une sécession?" (4). Le citoyen jugera ses élus avant et après les élections de juin.

C'est une question de dignité, mais aussi d'intelligence réaliste pour sauvegarder dans l'immédiat les intérêts des Wallons et des Bruxellois, sachant qu'il est impérieux de mettre au point un projet politique et diplomatique ouvrant à la Communauté française Wallonie-Bruxelles un espace de développement plus vaste et correspondant à son identité culturelle au sens large du terme.

René Swennen le dit fort bien : "La France n'est pas parfaite. Il reste qu'il vaut mieux défendre sa différence à l'intérieur de la culture française plutôt qu'à l'extérieur"(5). Ce sera, de surcroît une nécessité demain.

ESPACE FRANCOPHONE ET DIPLOMATIE

"L'Accord-cadre de coopération linguistique, culturelle, éducatrice et scientifique", signé en mars, entre la France et la Communauté française montre la voie d'une union progressive.

Charles Josselin, Ministre français délégué à la Coopération et à la Francophonie, déclarait à cette occasion : "C'est une référence importante, mais il n'y a pas que la langue, de même que la Francophonie ne s'appréhende pas seulement au travers de la langue : c'est la culture au sens large, l'économie et la dimension politique aussi. Dans ce domaine aussi, la Communauté française a une sensibilité, je m'en réjouis, souvent proche de la nôtre. Nous devons essayer ensemble de consolider les institutions de la Francophonie."

Rapprochons ces idées de ce que Roger Dehaybe, administrateur général de l'Agence internationale de la Francophonie proclamait avec sincérité : "Quel fait historique méprisez-vous le plus? La bataille de Waterloo. Parce que ce fut une défaite de la Francophonie. Avant Waterloo, nous étions Français. C'était tout de même autre chose!"(6).

La Flandre n'infléchira plus sa politique vers une cohésion et une solidarité normales dans tout État fédéral bien constitué et de bon fonctionnement. Continuer à rêver est de l'irresponsabilité!

On peut transposer à la Belgique ce que François Lachat, président de *Helvetia Latina*, disait récemment sur les antennes de la Suisse romande : "Il n'y a plus de projet fédérateur en Suisse : c'est extrêmement grave. Les Alémaniques et les Romands se recroquevillent sur eux-mêmes".

Il est urgent pour la Wallonie et Bruxelles de saisir les autorités françaises de la volonté des francophones de ne plus se laisser enfermer dans les schémas flamands de division du pays et d'accaparement de la grande ville francophone, Bruxelles, vitrine de la Francophonie et de la France au cœur de l'UE!

Un mode de rapprochement de la Communauté Wallonie-Bruxelles, fondé sur la consultation des habitants, avec la France (dont les modalités méritent d'être étudiées dès à présent, sans attendre le large flamand) ne devrait pas soulever des objections majeures au niveau européen.

L'Allemagne, dont la France a accepté la réunification, serait malvenue de s'y opposer. Elle fut, en effet, le détonateur du Mouvement flamand en 1914-1918 et accentua sa *Flamenpolitik* de 1940 à 1944 dans une idéologie nazie qui a prospéré dans de larges milieux socio-politiques flamands.

On le constate aujourd'hui même! Qui oserait concevoir la viabilité d'une Wallonie indépendante, coupée de Bruxelles, lorsqu'elle sera orpheline de la Belgique dont elle fit la richesse et les équipements de 1830 à 1950? Les démarches diplomatiques seront menées pour conforter l'avenir.

Marc DE MIDDELEER
Docteur en Droit, UCL.

(1) *Philosophie à l'usage des non-philosophes*, 1997, L. Poche, p.102.

(2) *Lager*, mot allemand signifiant un camp.

(3) *L'Avenir de l'État belge*, *Le Soir* du 21.1.1999.

(4) *Le Soir* du 20.10.1998.

(5) *Le Soir* du 15.3. 1999.

(6) *La Libre Belgique* du 18.11.1997.

LA LUTTE CONTRE LA BÊTE

Aujourd'hui, les démocrates peuvent être fiers de leurs représentants. La lutte contre la bête incarnée par le *Vlaams Blok* a été payante. Ces gens qui ne tablent que sur les bas instincts pour des raisons purement électoralistes, qui manipulent un tas de braves gens en sont pour leurs frais. Un sondage intéressant en même temps qu'inquiétant nous montre que le dit *Blok* est perçu très différemment en Flandre et en Wallonie. C'est aussi une grande victoire pour le mouvement wallon - ce n'est pas son moindre titre de gloire, hormis ses vues prémonitoires. Celui-ci s'est, dans son histoire, quasi identifié à l'antifascisme par ses paroles, ses écrits, ses actes, ses sacrifices. Il compte en son sein nombre de déportés, de réfractaires, de résistants, de prisonniers politiques.

Certes, et c'est encore l'honneur aujourd'hui de la Wallonie, l'extrême droite y est ridicule et dans tous les sens du terme. Nous avons, en effet, affaire à un quarteron de Mussolini de sous-préfecture qui relèvent plus de la psychiatrie que d'autre chose.

Pour en venir aux Francophones bruxellois, il leur reste à convaincre leurs électeurs, et ce ne sera guère difficile. Le *Blok*, après avoir conquis Anvers, descendant tels des truands sur Bruxelles, comme une bête sur une proie, en fait réfléchir plus d'un. Il nous faut donc rendre hommage à ceux qui, chez nous, ont lutté sans merci pour l'adoption d'une loi privant les fascistes de fonds publics. Le contribuable a mieux à faire que de voir ses deniers aller vers des gens qui veulent nous priver de ce que nous avons de plus cher : la liberté. Hommage donc à Eerdekens, Michel, Reynders, Maingain, Deleuze, la Ligue des Droits de l'Homme, les Eglises.

Plus généralement, la leçon de cette affaire est réconfortante; non, le fascisme n'est pas une fatalité. Pour qui a étudié l'Histoire, ce n'est pas une mince affaire! Sa montée dans les années '30 en Italie et en Allemagne semblait comme un fait inscrit dans les astres. La lâcheté des démocrates avant guerre s'est d'abord manifestée par son incroyable inertie lors de la guerre d'Espagne à un point tel que ce sont des brigades internationales qui ont dû suppléer à leur carence. La voix isolée - il en a eu l'habitude - et très prévoyante du général de Gaulle qui espérait qu'on allait "étouffer l'entreprise d'Hitler dans l'oeuf", a montré combien les Français les plus avisés n'ont jamais accepté ce qui se passait Outre-Rhin, et qui, en définitive, allait coûter la vie à 50 millions de personnes.

On les retrouva dans la France Libre qui sonna, par là même, l'honneur de la France alors que Pétain livrait celle-ci à l'Allemagne avec cette conséquence incroyable qu'il y aurait désormais une ambassade de France à Paris! De Gaulle a su rassembler ceux qui avaient résolu de se battre et son grand mérite fut de n'avoir refusé personne dans cette grande oeuvre nationale. Il est piquant de constater combien l'extrême droite française qui fermait les yeux quand Pétain livrait la France à l'Allemagne n'a pas eu de mots et d'actes assez durs quand de Gaulle octroya l'indépendance à l'Algérie.

Quelle fierté pour les Wallons et les Francophones bruxellois d'avoir été aujourd'hui à la pointe du combat contre le fascisme!

Si Madame Grauwels, quant à elle, pense que le FDF est racistoïde et fascistoïde, nous lui répondrons aisément que la personne la plus apte à discerner ce genre de catégorie s'appelle Jacques Georgin; seulement voilà, il n'est plus là pour répondre...

Si notre Wallonie se débat encore dans pas mal de problèmes industriels et matériels, elle a montré que dans le domaine moral, qui est à tout prendre le plus haut, elle n'a pas été en reste. Quel encouragement pour l'avenir de notre Communauté, et pour tous ceux qui, chez nous, se font une certaine idée de la République et plus simplement de la France!

Christian PATERNOSTRE

L'AVENIR DES SPORTIFS DE CHEZ NOUS N'EST-IL PAS AUSSI AVEC LA FRANCE?

S'il est un domaine où la critique est particulièrement mal vue quand elle fait référence à la Belgique ou à la Flandre, c'est bien le sport! L'exercice demande intelligence, personnalité et surtout courage. Pourtant, de plus en plus de pratiquants ou de chroniqueurs sportifs osent se confier.

SKI DE FOND - Fichus critères de sélection !

Citoyen de Jalhay, Pascal Parmentier ne peut masquer une pointe d'amertume lorsqu'il évoque les joutes olympiques. Déjà, Lillehammer, Albertville et Nagano lui sont passés sous le nez. Les critères de sélection imposés par le COIB (comité olympique et interfédéral belge) exagérément sévères lui interdisent de penser à une participation aux jeux de Salt Lake City.

Par contre, et c'est le comble, il répond aux critères du CIO (comité olympique international). C'est donc bel et bien sa nationalité qui l'empêche de réaliser son rêve.

"Si j'avais la nationalité française, j'aurais certainement déjà participé aux jeux olympiques" dit Pascal. Et, Manu L., rédacteur sportif du *Matin* de conclure : "La Belgique n'offrirait-elle le bonheur olympique qu'aux seuls 'médaillables' ? Si tel était le cas, notre délégation serait mince..."

AVIRON - Il rame, Arnaud Duchesne, il rame...

Jeune Liégeois de 20 ans, Arnaud a choisi une discipline particulièrement exigeante. Et c'est vrai que pour un jeune, choisir l'aviron n'est pas facile. Peu médiatisé, et donc peu vendeur, ce sport ne jouit pas d'une popularité énorme. Mais à cela viennent s'ajouter d'autres difficultés.

"En France, il existe quatre centres nationaux qui accueillent les meilleurs rameurs. Ils y sont réunis toute l'année. Il n'existe malheureusement rien de tel en Belgique. Il y a, chez nous, un manque évident de bonne volonté, de structures mais aussi de moyens financiers. Ici, c'est chacun pour soi, lâche le Liégeois, mes parents ont déboursé un million en cinq ans pour acheter les bateaux dont j'avais besoin. Sans cela,..."

Affilié à l'Union nautique de Liège, Arnaud ne veut rien laisser au hasard. Raison pour laquelle il a entamé une licence en éducation physique qu'il compte mener en parallèle avec sa passion.

Organisé et volontaire, Arnaud s'entraîne avec Nicolas Bléret, l'autre grand espoir francophone de la discipline, sous la direction de Thierry Jammert, son entraîneur de club. Les ambitions d'Arnaud : en '99, les championnats du monde au Canada et la coupe du monde. En 2000, les J.O. de Sydney, mais surtout, en 2004, les J.O. d'Athènes où il espère un podium. Bon vent à Arnaud et Nicolas!

FOOTBALL - Dur, dur d'être entraîneur francophone.

De la question linguistique au manque de confiance ambiant, les obstacles sont légion.

Laissons la parole à Etienne Delangre, ancien standardman et actuel entraîneur de Sprimont en 3e "nationale" après avoir brillé aux cours de l'école d'entraîneur (1er de sa promotion).

"Sur le papier, j'ai réussi les meilleurs résultats. Mais il y a une différence entre la théorie et la pratique. Deux raisons me viennent à l'esprit. Tout d'abord, il faut savoir que les néerlandophones ont plus de choix et d'offres que les francophones par le fait même que leur éventail de clubs est plus large. De plus, leurs dirigeants font d'abord confiance aux gens du cru. Par contre, les cercles wallons recrutent des éléments néerlandophones ou étrangers. En Flandre, les jeunes entraîneurs ont 90 % de chances de dénicher un club contre 30 % dans le sud du pays".

En Belgique, point besoin de diplôme pour entraîner. Qu'en pense Etienne Delangre?

"On possède des gens de qualité, capables... mais animés d'une mentalité bien belge, pensant donc ne pas avoir besoin de suivre des cours exigeants au niveau temps (240 heures) et argent. On doit s'inspirer de ce qui se passe hors de nos frontières : en France, si vous désirez entraîner des diabolins, un diplôme d'initiateur (ou brevet d'État) est indispensable... Dites-vous bien que de nos jours, la Belgique est un des rares pays où n'importe qui, y compris le boucher du coin, peut encore entraîner".

Un Scifo en forme internationale

Dans *Le Soir*, G.H. admet : "quand Enzo a la confiance de son entraîneur et de ses partenaires, il prouve qu'à 33 ans, il demeure un meneur de jeu de classe internationale qui n'a guère d'égal dans notre compétition. Tous les amateurs de "beau jeu" pourront ainsi regretter les déplorables incidents qui se sont produits pendant la dernière coupe du monde en France. Le Louviérois ne méritait pas d'être voué aux gémonies et sacrifié sur l'autel de la discorde communautaire".

ESCALADE - Ballerine des plafonds de la planète.

Muriel Sarkany, jeune Bruxelloise de Woluwé-St-Pierre, a choisi de se consacrer complètement à son sport au vu des brillants résultats obtenus tant chez les juniores que chez les séniors (championne d'Europe). Et pourtant elle pourrait être bien mieux secondée : "J'ai l'impression de travailler artisanalement. C'est moi qui me fais mon propre entraînement, je me déplace avec mes propres moyens... Comme je suis la seule fille au top en Belgique, je passe un peu inaperçue... Heureusement, on commence à parler de mes résultats dans les journaux. Financièrement, le club alpin finance mes voyages et l'hébergement, le matériel m'est fourni par des sponsors.. Comme la saison s'étend d'avril à fin octobre, il faut rester à son top pendant toute l'année. C'est difficile... En été, les blocs *indoor* sont remplacés par les falaises du sud de la France".

UN CONSTAT :

Amateurs ou professionnels, nos sportifs ont la malchance d'être des Belges francophones... Leurs réflexions sont à mettre en parallèle avec ce que dénonce le professeur émérite de la KUL, Lode Van Outrive, dans l'entretien qu'il accordait à la journaliste Isabelle Philippon. (*Le Vif/L'Express* du 15.01.99) : "La Belgique est une société bizarre. Elle ressemble souvent à un pays d'épiciers, un État bananier. L'histoire se venge : il n'y a, chez nous, aucun esprit national, aucun sens des responsabilités collectives. Tout le monde s'arrange de son côté avec "pragmatisme", comme on dit. Mais ce pragmatisme n'est rien d'autre en fait que la mise en oeuvre de rationalités individuelles ou partisans, qui n'ont rien à voir avec la rationalité sociale et scientifique. Nous manquons aussi cruellement d'une vue globale des choses..."

Paul DURIEUX

NDLR : Si vous aussi, sportif pratiquant ou dirigeant, journaliste ou simple citoyen, rencontrez ou connaissez des difficultés vécues dans vos passions sportives, faites-le nous savoir en adressant votre courrier à Paul Durieux, 8, rue du Gravier, 4051 Vaux-sous-Chèvremont - Tél. 04/365 88 50. Nous ne manquerons pas de nous intéresser à votre cas et d'enrichir notre dossier sur la situation des sportifs de notre communauté.

LE TEMPS PRESSE...

(Préambule à la revue des journaux)

Dès la mi-janvier, l'idée de la prochaine réforme de l'État belge est relancée par une commission du Parlement flamand. La riposte est immédiate : les Wallons et les Bruxellois ne sont pas demandeurs, ce sera NON à tout!

"La force tranquille" est du côté francophone, déclare, impavide, le président du PS. Les autres partis approuvent, jugeant qu'ils ont pour eux la Constitution fédérale qui, par suite de leur refus catégorique et unanime, ne pourrait être modifiée dans un sens confédéral. Ne riez pas, s.v.p!

Du côté francophone donc, le mois de février se passera à guetter anxieusement la moindre faille dans les positions flamandes. Et certaines déclarations sembleront d'abord leur donner raison; par exemple, le SP (*Socialistische Partij*) et *Agalev* (les Verts flamands) - Ah! les braves gens - n'acceptent pas la scission de la Sécurité sociale. "Il y a encore des Flamands modérés", claironnent les Belgicains avoués (tels le PSC et Ecolo) ou plus ou moins cachés (tels les autres partis). On se rassure comme on peut.

En tout cas, le NON montre bien l'intention de garder la Belgique en vie. Pourtant, tous les politiques wallons et bruxellois francophones savent pertinemment, ou devraient enfin comprendre, que la Belgique est devenue depuis belle lurette un État flamand *de facto*, un État dans lequel les Wallons sont de plus en plus minorisés, voire exclus de tous les postes de commande. Dominés, cocufiés, ils sont en outre priés d'être contents. N'y a-t-il pas là, de toute part, un évident déficit de dignité?

Il est clair, en effet, que les hésitations, les nuances ou les refus partiels (sans doute provisoires) de quelques hommes politiques flamands ne font qu'entretenir un espoir fallacieux en Wallonie. Ce n'est qu'un écran de fumée qui estompe le fait capital : la Flandre avance vers l'indépendance sous une triple poussée, politique bien sûr, économique (cfr le puissant *Vlaams Economisch Verbond*) et surtout socio-culturelle (cfr les journaux, la radio-télévision et les très actives associations culturelles qui sont les vrais moteurs du monde politique).

Et puis le 3 mars va arriver. Cette fois, c'est le Parlement flamand qui, à une écrasante majorité (*CVP, VLD, VU* et *Vlaams Blok*), vote plusieurs résolutions : 1. La Belgique doit être formée de 2 entités principales, la Flandre et la Wallonie. - 2. L'accroissement de l'autonomie fiscale de la Flandre. - 3. La gestion paritaire de Bruxelles par les deux grandes Régions. - 4. La régionalisation des lois communale et provinciale (notamment la nomination des bourgmestres et des gouverneurs par les États fédérés); le pouvoir donné aux Régions d'organiser la politique scientifique, le commerce extérieur, la coopération au développement, les télécommunications et l'exploitation des chemins de fer; le droit exclusif pour la Flandre, de régler l'emploi des langues dans les communes à facilités et à Fouron. - 5. La scission des soins de santé et des allocations familiales. Les socialistes flamands n'ont rejeté (pour l'instant?) que la dernière résolution. Seul, *Agalev*, qui entend respecter le statu quo fédéral, a tout rejeté, mais notons déjà que, dans leur rencontre du 7 mars, les Verts du Nord et ceux du Sud s'opposeront à propos des "facilités linguistiques" reconnues aux francophones de la périphérie bruxelloise. Pour Ecolo, elles sont perpétuelles; pour son compère flamand, les *faciliteiten* ne sont que transitoires.

En attendant, du côté des partis francophones, la réponse est toujours négative. Ah! la noble ambition que de rester figé dans un monde en mouvement. *Eppur si muove*, aurait dit Galilée à ces champions de l'immobilisme.

Parmi les nombreuses analyses du problème belgo-belge, nous avons remarqué celle de Ghislaine Julémont, parue dans *Le Ligeur* du 17 février. En voici la très pertinente conclusion :

La réaction des partis francophones du "no pasaran" ou du "cause toujours" est-elle la bonne? Il est permis aujourd'hui d'en douter. La Belgique fait de plus en plus penser à un couple que l'un veut quitter alors que l'autre s'accroche pour le maintenir, même artificiellement, en vie. Or, chacun sait que dans un couple, cette attitude est loin d'être payante. De plus, tous les "no pasaran" historiques nous ont montré que les attaquants, s'ils restent déterminés, finissent toujours par passer.

S'il est une qualité qu'il faut reconnaître aux Flamands, c'est leur obstination dans leur démarche vers l'autonomie de la Flandre. Un échec ne les décourage pas. Ce qui est par tactique un jour abandonné, revient le lendemain sur la table, encore plus corsé si possible.

C'est donc un plan de contre-attaque que les partis francophones devraient coordonner. Ce plan ne serait pas de la provocation, passible de représailles. Il serait simplement une preuve d'existence, et peut-être encore plus un acte de dignité.

On ne peut être plus clair!

En attendant ce plan hypothétique, on doit se demander à quoi rime cet acharnement thérapeutique déployé auprès d'une Belgique agonisante. Le monde politique francophone, qui s'est toujours bien gardé de poser un diagnostic précis sur l'état de la malade, redoute maintenant les réactions d'un électorat frileux, le plus souvent silencieux parce qu'anesthésié. Il n'est pas trop tard pour oser dire la vérité aux Wallons, mais il est grand temps!

Jacques LIÉNARD

* * *



E p i n g l é d a n s l a p r e s s e

La Libre Belgique (5.2.99) remarque que : "Au Nord, les milieux culturels et économiques sont demandeurs", puis constate que le CVP Jos Chabert, vice-ministre-président flamand de Bruxelles, repousse les exigences venues de Flandre mais, prudent, admet que "ce sont peut-être des idées prospectives à long terme". En attendant, Jos respectera la ligne de son parti.

Le Soir (5.2.99) se réjouit de voir "un front francophone contre les confédéralistes : *no pasaran*". Marthe Dubuisson conclut son billet par ces mots : "et si chacun disait, enfin, jusqu'où il veut vraiment aller? Indépendance, (con)fédéralisme... on pourrait alors bâtir, au XXI^e siècle, une structure fédérale saine. Ou se résoudre à éteindre la lumière..."

Le Soir (11.2.99) : Dirk Vanoverbeke a examiné une étude flamande pour laquelle "la Wallonie est moins mal en point qu'il n'y paraît. Tout bénéfique pour la Flandre ...". Il s'agit en fait d'une étude réalisée par un professeur de l'Université d'Anvers, W. K. Brauers, "qui (lui) permet de conclure qu'avant d'oeuvrer à la partition de la dette publique, la priorité consisterait plutôt, pour la Flandre, à régler la nébuleuse des transferts (financiers)". En clair, puisque les Wallons sont plus riches que prévu, ils payeront une plus grande part de la dette publique. Bien essayé!

Le Soir (13.2.99) se refuse à voir "des lézardes dans le front CVP. trêve de naïveté, dit-il, le rouleau compresseur vers l'autonomie est bien huilé".

Le Soir (17.2.99) - Ph. Regnier nous apprend que l'Office belge du Commerce extérieur va se retrouver sans patron : "Le Wallon, Emile Goffin, socialiste, sera chargé de l'intérim, pas plus ... (car) toute la Flandre réclame la direction de l'OBCE : politiques et secteur privé..." Justification des Flamands : ils représentent 70 % des exportations belges. "Entre-temps, des voix s'élèvent, côté francophone, pour dénoncer la mainmise flamande sur les institutions fédérales à vocation internationale : Affaires étrangères, Coopération, Ducroire, etc... sans parler des fédérations patronales..." Des voix? Quelles voix?

La Libre Belgique (25.2.99) - Joëlle Milquet, vice-présidente du PSC, "veut oser le référendum d'initiative législative" si 10 % des électeurs le demandent. La Chambre des Députés (ou le Sénat) conserverait toutefois le choix de la formulation de la question. "En seraient exclues, selon la proposition sociale-chrétienne, les matières budgétaires et fiscales, les matières relatives aux droits fondamentaux garantis par la Constitution, les matières linguistiques et celles relatives aux réformes institutionnelles". Allons, citoyens, préparez vous à pétitionner sur la culture des petits pois et autres "matières" sensibles!

Le Soir (1.3.99) - Le professeur Christian Franck, de l'Université de Louvain, et son collègue de *Leuven*, Frank Delmartino, estiment devoir refuser la transformation de Bruxelles en un district européen. Selon eux, il y a "trois bonnes raisons pour ne pas suivre ce modèle : 1. Bruxelles est mondialement connu grâce à l'Europe, la symbolique est primordiale; 2. L'Europe ne cherche pas de capitale fédérale parce qu'elle n'est qu'une fédération d'États-nations; 3. Il ne peut y avoir d'interférences européennes sur les affaires intérieures d'un État".

Ces raisons semblent, en tout cas, bien spécieuses puisqu'elles ne tiennent aucun compte de l'évolution annoncée de l'État belge et peut-être demain d'une transformation de l'Europe.

Le Matin (1.3.99) - Le PS s'est réuni en congrès à Liège sous le slogan : "Le XXI^e siècle sera social d'abord". Si les Flamands veulent approfondir la réforme de l'État fédéral, a rappelé le président Philippe Busquin, alors les socialistes soulèveront notamment la question du retour de Fouron à Liège. Les 4.000 participants ont applaudi à tout rompre.

La Meuse (4.3.99) - Si les réformes flamandes passent, répond Francis Delpérée, professeur de droit constitutionnel à l'UCL, il ne resterait "rien" de l'État belge et, en conséquence, conclut-il, "plus personne ne s'inquiéterait du Roi". Le politologue flamand Kris Deschouwer fait la même analyse.

Le Soir (8.3.99), qui a lu les journaux flamands, rapporte entre autres que, selon la *Gazet van Antwerpen*, l'Association flamande du chant de langue néerlandaise aimerait présenter le 2 mai prochain "un appel de 20.000 Flamands en faveur d'une Constitution flamande dans un État flamand qui larguerait les amarres le 11 juillet 2002". Bon voya-a-a-a-ge! comme dit la chanson.

Le Soir (9.3.99) a interrogé George Reid, porte-parole du Parti National Ecossois, qui se déclare très proche du leader flamand Luc Van den Brande. Reid estime encore que l'idée de l'indépendance progresse rapidement en Écosse, pays riche grâce au pétrole et au gaz naturel de la Mer du Nord.

LA LIBRE BELGIQUE fait peau neuve. L'estimable "vieille dame" titre le mot Belgique en caractères presque 8 fois plus petits. Signe des temps!

La Libre (10.3.99) se reconforte : le président du SP, Fred Erdman, affirme qu'en bon socialiste flamand, il est du côté du malade et du chômeur wallons, mais ... il se déclare prêt à parler des réformes de l'État belge.

Le Soir (11.3.99) fait un bref compte rendu de *Pour Bruxelles*, ouvrage dû à la plume de Charles Picqué. Le ministre-président de la Région bruxelloise avoue avoir cru naïvement que le temps des réformes était révolu. Désabusé, il affirme que, "si Bruxelles ne peut subsister comme capitale (à la fois) belge et européenne, si les solidarités (fiscalité et Sécu) sont rompues, alors cette région devra se choisir un autre destin".

La question est donc de savoir quel sera, pour M. Picqué, le destin le plus prometteur. L'europpéen ou le belge? On se doute que le ministre a déjà choisi.

Le Matin (11.3.99) - Il paraît que, même en football, "la régionalisation avance à tout petits pas". Ainsi, il existe de fait depuis deux ans une Ligue Sud qui ne regroupe que les clubs francophones et germanophones.

Le Soir (supplément 2000 du 17.3.99) a interviewé Jacques Sojcher, professeur de philosophie à l'ULB. On apprend entre autres que "la Belgique, qui évolua vers un lien fédéral faible, voire inexistant (et qui est de plus) une création artificielle", survivra pourtant parce que - si nous avons bien compris - elle "permet la multiplication des identités, (parce que), même tenu, le sentiment d'appartenance existe, (parce qu') il y a un goût du mauvais goût (*sic*), il y a un art de vivre, une gentillesse, une façon de se rencontrer, de bricoler des compromis (...) il y a (même) une culture commune, (parce que, dans cet État évanescent), il n'y a pas, au contraire des autres, une grandeur et une fierté nationale".

C'est donc le vide, le creux qui, selon Sojcher, devrait perpétuer une Belgique-België. Comprenez qui pourra!



**NOUS
AVONS
LU :**

LA WALLONIE, SON HISTOIRE par Hervé HASQUIN (1)

Les bonnes synthèses de l'histoire de la Wallonie sont encore rares, au point que l'ouvrage partiel du francophobe Léopold Génicot rend encore service à certains. Il y a eu *Wallonie. Atouts et références d'une Région*, publiée par le gouvernement wallon en 1995 aux éditions Bonivert, mais faiblement diffusée.

Eh bien en voici une autre, claire, à jour, superbement illustrée, faite par un historien chevronné (auquel on doit la maîtrise d'oeuvre de l'*Encyclopédie de la Wallonie*, publiée par la Renaissance du Livre), mais écrite pour le grand public. Impartiale aussi, on y chercherait en vain des biais qu'y aurait introduits l'expérience politique de l'auteur, que ce soit comme ministre libéral ou comme militant wallon.

La Wallonie est à peine un embryon d'État et elle a un passé morcelé. A peine de manquer au sérieux, on ne peut donc lui appliquer la grille mythifiante dont se sert Pirenne pour "justifier" en quelque sorte la Belgique. En rendant compte des âges lointains, Hasquin assemble les pièces du puzzle sans inventer un quelconque déterminisme, mais sans omettre de relever les facteurs de probabilité à côté de ceux du hasard.

Son travail est de survol, non d'approfondissement des causes et des effets. Sinon, soit dit en passant avec malice, on pourrait lui reprocher d'avoir tu le rôle unitariste de son parti sous les gouvernements Martens. Il excelle particulièrement ici dans la relation, avec de justes césures, des faits économiques et sociétaux et l'on se réjouira de lire une note d'espoir sous sa plume trempée dans la rigueur scientifique après le récit des années noires 1960-1990.

Signe des temps, et non de complaisance, il fait une juste place à l'histoire du Mouvement wallon. Accueillez ce livre dans votre bibliothèque : vous ne le regretterez pas.

Jacques Rogissart

(1) Bruxelles, éd. Luc Pire, in-4°, 292 p., 900 FB.

* * *

SPLendeur DE LA LIBERTÉ par Paul-Henry GENDEBIEN (1)

C'est avec grand plaisir que, sur la demande des éditions Quorum, nous insérons le compte rendu suivant :

"A l'heure où la Belgique se défait, rongée par la mэрule politique d'une Flandre qui veut se constituer en État, le moment est venu pour les Wallons et les Bruxellois de s'interroger sur leur avenir. Mais avant tout, il leur faut répondre à cette question : quelle est leur appartenance, quelle est leur identité, et donc quelle est leur véritable nationalité?

Certes, la Wallonie existe! Mais elle n'est pas pour autant une Nation. Et elle ne deviendra pas un État. Demeure dès lors la question de sa place aux côtés de la France, voire au sein de la République.

Longtemps, l'identité romane et française de la Wallonie a été occultée. En la recouvrant, elle retrouvera du même coup ce qu'elle avait perdu : l'amour d'une nation, d'une langue et d'une culture; la fierté du peuple et le goût de la liberté; le désir de combattre pour de grandes causes.

Plutôt que de se laisser piéger dans une nouvelle et dramatique négociation communautaire décidée et imposée par la Flandre, les Wallons et les Bruxellois ont mieux à faire : préparer et organiser la nécessaire et légitime relation de leurs deux régions avec la France".

Relevons qu'un excellent compte rendu de cet ouvrage a été publié dans le quotidien namurois *Vers l'Avenir* par Christian De Bast (*Gendebien : la Wallonie française*, n° du 2 .3.99). Voir aussi *Le Soir* du 24.2.99.

Daniel Lanier

(1) 176 p., in-8°, 590 FB.

FRANCOIS PERIN. HOMME D'ÉTAT SANS ÉTAT

par Jean-François FURNÉMONT (1)

Dans l'ouvrage de Jean-François Furnémont, il est fort peu question du professeur, même si c'est l'activité dont François Perin demeure le plus fier, tout comme d'ailleurs de l'homme privé, le personnage ayant toujours préservé, avec une farouche intransigeance, son intimité. En revanche, le politique est omniprésent. Ce choix est dicté par le rôle éminent joué par François Perin dans le modelage du paysage politique et institutionnel de notre pays ces quarante dernières années. Cela ne veut pas dire pour autant que cet ouvrage se veut un panégyrique de l'ancien homme d'État. "Perinolâtres" et "Perinophobes" y trouveront leur compte. En effet, si le parcours est exceptionnel, il n'en est pas moins sans reproches !

En cent soixante pages, le lecteur découvre les diverses facettes de cet étonnant Liégeois, venu "de nulle part". Ainsi, sont tout d'abord retracés son enfance, ses études, son engagement -dans la clandestinité- alors âgé de vingt-deux ans, dans le mouvement wallon à l'esprit duquel il restera toujours fidèle, ses débuts au Conseil d'État en qualité de substitut ainsi que ses premiers pas de juriste enseignant. Est évoqué ensuite le *cursus* politique : co-fondateur du Mouvement populaire wallon (MPW), du Parti wallon des travailleurs (PWT), du Parti wallon (PW), du Rassemblement wallon (RW) et du Parti pour les réformes et la liberté wallon (PRLW), il sera tour à tour conseiller communal, député, ministre et sénateur, n'hésitant pas à démissionner en conscience des mandats avec lesquels il estimait n'être plus en accord.

Au terme de la lecture de ce livre, il se dégage que François Perin n'est pas un homme politique, mais au contraire apolitique, un homme d'État sans État.

Daniel Jozic

(1) Édition Luc Pire, Bruxelles, 1998, 160 p. in-8°.

* * *

FRANCOIS PERIN, ÉCRITS ET MÉMOIRES

par Jules GHEUDE (1)

Si, en 1981, l'auteur consacra à François Perin un essai intitulé *Espoir et désillusion d'un non-conformiste*, il nous donne ici davantage qu'une version remaniée et mise à jour. Ce que l'auteur nous propose, ce sont de véritables *mémoires*, basées sur les diverses interventions publiques de François Perin (discours, articles, interpellations parlementaires,...) ainsi que sur ses archives personnelles (notes, correspondances, etc.). Mémoires que l'homme politique accepte volontiers de faire siennes, lui qui personnellement n'a jamais trouvé ni le temps ni l'intérêt de les rédiger.

Que nous apporte ce livre ?

Sur le plan général, un reflet bien documenté d'une époque - l'après-guerre en Belgique - et le regard que porte sur elle un de ses observateurs les plus attentifs. Sur des plans plus particuliers, le Perin de Jules Gheude nous apprend beaucoup de choses sur l'homme lui-même, mais aussi sur ce à quoi ou à quoi il a pensé depuis José Happart et les Fourons jusqu'au dalaï-lama et le bouddhisme, sur ses rapports avec la France et l'Europe en passant par toute la Wallonie, ses relations avec Jean Gol et le roi Baudouin. Ici aussi, "un domaine échappe au portrait", celui de la vie intime, familiale, qu'il ne peut être question de livrer au public !

Bref, Jules Gheude s'est livré à une étude bien plus ouverte, plus fouillée et plus sensible que son confrère Jean-François Furnémont, dans laquelle il retrace l'itinéraire politique, intellectuel et spirituel d'un anti-conformiste qui apporte la preuve que "l'imagination créatrice n'a pas dit son dernier mot".

Daniel Jozic

(1) Édition Quorum, Ottignies, 1998, 434 p. in-8°.

Suite p. 21

*Leçons d'histoire et questions pour demain...***DES JEUNES S'INTERROGENT SUR
L'IDENTITÉ LIÉGEOISE**

Jeudi 25 février, aux Chiroux, 160 élèves de l'athénée de Liège I et leurs professeurs assistent à une représentation théâtrale peu ordinaire. Les acteurs, leurs condisciples de Soumagne, interprètent une pièce intitulée : "Le coeur de saint Lambert". L'auteur de cette pièce, Georges Régibeau, est leur professeur d'histoire. Il a eu, avec sa collègue du cours de français, l'idée géniale et courageuse d'inviter ainsi ses élèves à revisiter avec lui l'histoire de Liège. Très aimablement, ce sympathique professeur m'autorise à me glisser parmi les spectateurs.

Attentifs et intéressés, les étudiants de Liège I ont réservé un accueil triomphal à ce spectacle si l'on en juge par les applaudissements qui ont suivi.

La joie des étudiants de Soumagne, fiers de vivre ce succès, faisait plaisir à voir.

Le scénario raconte en 90 minutes le voyage d'une journaliste française contemporaine qui surfe à travers le temps depuis l'assassinat de l'évêque Lambert jusqu'à l'époque où Liège était française... Plus de mille ans d'un passé particulièrement riche.

Cette pièce a le grand mérite d'amener le spectateur à se poser des questions sur notre identité, sur le souvenir français, sur la Révolution liégeoise de 1789 mise justement en parallèle avec la Révolution française.

Philippe Raxhon, chargé de cours à l'Université de Liège et Paul Delforge, directeur du Centre d'Histoire de la Wallonie, ont apporté leur contribution à un très intéressant dossier pédagogique (1) qui accompagne opportunément la pièce. Je compte y revenir dans notre prochain numéro.

Notons que des élèves des athénées de Chênée, Visé, Verviers et bien sûr Soumagne ont pu, eux aussi, assister à ce spectacle. Une dernière séance consistait en une représentation publique.

Paul DURIEUX

(1) Ndlr : Vous pouvez vous procurer le dossier pédagogique en écrivant ou téléphonant à Paul Durieux, 8, rue du Gravier, 4051, Vaux-s-Chèvremont, tél. 04/ 365 88 50.

AUX "FÊTES ET AMITIÉS FRANÇAISES"

L'ASBL "Fêtes et Amitiés françaises", qui organise les cérémonies et les festivités du 14 juillet à Liège (plus de 30.000 participants) vient de désigner son nouveau Bureau exécutif. André Schreurs, qui avait présidé l'Association de 1984 à 1990, y a repris du service en acceptant la fonction de vice-président chargé des relations publiques et des contacts avec la presse. Un autre de nos amis, M. André Hayot, ainsi que M. Roger Laroche, l'un des plus anciens administrateurs, ont été confirmés aux deux autres postes de vice-président. M. Alain Laroche a été réélu président à l'unanimité.

Gageons que le 14 juillet 1999 sera de nouveau un très grand succès, tant culturel que populaire.



1919 : LIÈGE ET LA LÉGION D'HONNEUR

Au nom de "Wallonie-France-Liberté", réunissant pour certaines actions, Wallonie-France, Wallonie Libre et le Retour à la France (RF), André Schreurs avait écrit au Bourgmestre de Liège, pour demander que les trois mouvements soient associés à cette commémoration. Voici la réponse qu'il a reçue :

Mon cher André,

Ta lettre du 21 février m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

Bien entendu, je ne vois aucun obstacle, faut-il le dire, à ce que les différents mouvements wallons, en ce compris bien entendu ceux que tu cites, soient associés, de la manière qui conviendra le mieux, à la commémoration de la remise de la Croix de la Légion d'Honneur à la Ville de Liège en 1919.

Je demande donc à mon collaborateur Jean-Marie Roberti, directeur du Service du Protocole, qui est en charge de ce dossier, de prévoir votre association au projet et de prendre à ce sujet les contacts qui s'imposent (...).

Jean-Maurice Dehousse
Bourgmestre
Ancien ministre

* * *

AVEC NOTRE GRAND FRÈRE FRANCAIS...

M. André Genon, de Dinant, nous écrit :

"Je pense que l'avenir des Wallons n'est plus avec la Flandre mais bel et bien avec notre grand frère français. (...) Votre revue est très intéressante. Je ne manquerai pas d'en parler autour de moi.

J'estime qu'il est grand temps que les Wallons réalisent enfin que la Belgique n'est qu'un artifice créé par l'intransigence des grandes puissances qui dirigeaient le monde en 1830".

* * *

LES FRANCAIS VOUDRAIENT-ILS DE NOUS?

Nous avons reçu de Madame Françoise de la Croix, de Liège, une longue lettre nous faisant part des doutes, inquiétudes et questions qu'elle a entendu exprimer autour d'elle quant au rattachement possible de la Wallonie à la France : les Français voudraient-ils de nous comme compatriotes, la Wallonie conserverait-elle ses particularités en cas de rattachement?

On peut répondre affirmativement aux deux questions. Il suffit de se référer aux déclarations récentes de plusieurs hommes politiques et diplomates français. Ceux-ci témoignent de leur intérêt pour un net rapprochement avec la Wallonie. Ce point de vue positif est partagé par les hommes d'affaires de l'Hexagone qui apprécient hautement le potentiel économique et le savoir-faire wallon notamment dans les technologies de pointe, ainsi que la position géographique privilégiée de la Wallonie dans une Europe en mutation. En résumé : "pas d'ingérence, mais pas d'indifférence" pour la Wallonie comme pour le Québec.

Pour ce qui est de la collaboration féminine dont Mme de la Croix regrette l'absence, nous sommes désolés de ne pas en avoir eue jusqu'à présent. Chère Madame, peut-être votre lettre va-t-elle en susciter. Cela nous réjouirait.

WF

Suite de la p. 18.

NORD DE PARIS, SUD DE BRUXELLES

par François DENIEUL (1)

"La pluriculturalité, qui aurait pu être un atout, s'avère tellement difficile qu'elle peut être parfois un handicap" constate très vite l'auteur, confronté à "la problématique belge". A l'intention des lecteurs français surtout, il rappelle la naissance de la Belgique en 1830, la prédominance de la langue française, chose qui n'empêcha pas la rapide élaboration d'une histoire résolument antifrançaise par l'exaltation de "la qualité de l'héritage bourguignon (et) la spécificité de la civilisation belge", mi-latine mi-germanique. Mais depuis, la Flandre en voie d'émancipation pèse de plus en plus lourd et ainsi menace l'État belge. Le séparatisme est en développement surtout du côté flamand.

L'auteur montre ensuite que "le régionalisme flamand" n'est pas sans conséquences pour la région française limitrophe, c'est-à-dire le Nord-Pas-de-Calais. Cette région est de fait dans une position délicate : d'une part, elle ne peut négliger de commercer avec la riche Flandre. D'autre part, elle a intérêt à développer des liens forts avec la Wallonie et Bruxelles. Toute la politique du Nord-Pas-de-Calais devra donc refuser toute exclusive et essayer de jouer "un rôle médiateur".

F. Denieul pense même qu'il serait souhaitable d'organiser "une métropole bipolaire Lille-Bruxelles", souhaitable mais difficile, car la Flandre est ombrageuse!

Son dernier chapitre est consacré à "l'impact des Pays-Bas", place économique et pôle de recherche de première grandeur. L'auteur, qui voit donc plus loin que la Belgique, verrait bien le Nord-Pas-de-Calais devenir un "membre associé du Benelux". Réflexion intéressante donc puisqu'elle élargit le débat, mais je le crois, un peu décevante pour les Wallons... Les affaires sont les affaires!

Jacques Liénard

(1) En collaboration avec O. Dassonneville - préface de Michel Delebarre, éd. De l'Aube, Lille, 1998.

* * *

Signalons encore la sortie récente de deux ouvrages:

Robert Collignon, *Le pari wallon*, Bruxelles, éd. Luc Pire, 1999.

René Swennen, *Belgique requiem suite et fin ?*, Bruxelles, éd. Complexe, 106 p., 1999.

NB. Un compte rendu paraîtra dans le prochain numéro de *Wallonie-France*.

ERRATA...

Notre ami Pierre Mélot nous signale une erreur dans son article "L'allemand : parent riche en Europe, parent pauvre en Wallonie" (2e partie), paru dans le n° 23 de *Wallonie-France*.
A la page 19, au 10e alinéa il fallait lire :

"En Wallonie : 1ère langue (au choix) : l'anglais, le néerlandais, l'allemand (le plus souvent dans cet ordre; 2e et 3e langues : le néerlandais, l'anglais, l'allemand (rarement dans un autre ordre). L'italien et l'espagnol sont peu demandés."

L'auteur fait justement remarquer que "cet oubli pourrait laisser croire aux personnes peu informées des cours de langues enseignées en Wallonie, voire des lecteurs français, que les élèves de Wallonie n'étudient qu'une seule langue étrangère dans l'enseignement secondaire" au contraire de leurs condisciples des autres Régions.

Nostra culpa!

* * *

M. Jean-Christophe Yu, délégué général de *Cinéma-Wallonie* nous demande de préciser que l'article de Jean-Jacques Andrien, paru dans le dernier numéro de *Wallonie-France* sous le titre *Une association professionnelle ouverte sur le monde*, était extrait du journal *Cinéma Wallonie - Le Matin*. Avec toutes nos excuses pour cet oubli.

"UNE ÉLECTION À CENS INIQUE"

Notre ami Jean Mal attire notre attention sur un excellent article signé V.B., paru dans *Le Matin* (11.3.99) sous le titre ci-dessus. Il est important parce qu'il rappelle opportunément un épisode peu connu de la naissance de la Belgique. En octobre 1830, seul 1,5 % des habitants a le droit de vote et va décider du sort de tous.

Nous avons tiré de cet article le passage suivant :

"... On connaît l'histoire. Portée par une révolution populaire soigneusement récupérée par la bourgeoisie, la Belgique arrache son indépendance en septembre 1830. Le 26 du mois, un gouvernement provisoire est institué. Ce dernier s'attache à organiser rapidement sa propre légitimité. Dès le 4 octobre, il adopte un décret qui, non seulement déclare l'indépendance, mais, en outre, prévoit la mise en place d'un Congrès national, chargé de doter le nouvel État belge d'une Constitution et de lui choisir un Roi - puisque c'est le système monarchique qui est retenu.

1,5 % de la population

L'élection du Congrès national a lieu le 3 novembre 1830. Mais le suffrage est loin d'être universel. Les électeurs sont triés sur le volet. Ils doivent soit payer un impôt (un "cens"), soit occuper une fonction de prestige comme celle d'avocat, magistrat, d'officier de l'armée, d'universitaires (les électeurs "capacitaires" qui disparaîtront par la suite pour ne réapparaître qu'à la fin du siècle).

Au total, sur une population d'environ trois millions et demi d'habitants (1), seulement 46.099 électeurs - dont 38.429 censitaires et 7.670 capacitaires - sont convoqués. On ne s'étonnera donc guère du résultat : d'après l'historien Henri Pirenne, le Congrès national, qui a rédigé la Constitution fondatrice de la Belgique, est composé de 45 nobles, de 13 propriétaires fonciers, de 38 avocats, de 13 prêtres catholiques, etc. *Les pionniers de la Belgique considéraient, à la suite de théoriciens politiques comme Montesquieu ou John Locke, qu'il ne fallait pas donner le pouvoir au peuple considéré comme un ensemble dangereux,* explique Jean-Pierre Nandrin, historien et professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis : *Pour eux, le pouvoir de désigner des représentants devait naturellement revenir à des gens qui ont intérêt à ce que le régime fonctionne bien. Et qui est le mieux à même de défendre cet intérêt? Les possédants, jugés sur la hauteur du cens qu'ils payent."*

(1) Ndlr : En 1793, le Pays de Liège comptait environ 350.000 habitants, soit 10 fois moins que dans la Belgique de 1830. Tous les hommes, âgés de 18 ans au moins, eurent le droit de vote; il y eut plus de 21.500 suffrages favorables à la réunion à la France.

UN AVIS AUTORISÉ QUI NOUS VIENT DU NORD...

Louis Tobback, bourgmestre de Louvain et ancien ministre SP, a répondu au journal *Le Soir* (26.3.99) : "Quand, en 1988, les Francophones, et les Wallons en particulier, étaient demandeurs de réforme de l'État, c'est eux qui exigeaient la régionalisation des lois communale et provinciale. Aujourd'hui, quand les Flamands disent *allons-y*, ils répondent *onbespreekbaar* (non discutable). Qui se fout de qui? (...) Je ne suis pas un nationaliste. Mon sang ne se met pas non plus à bouillir quand je pense à la Belgique. Je suis un orangiste : j'ai toujours considéré la révolution de 1830 comme une erreur. Si nous étions toujours les 17 provinces (1), nous ferions aujourd'hui partie du G6 ! (...).

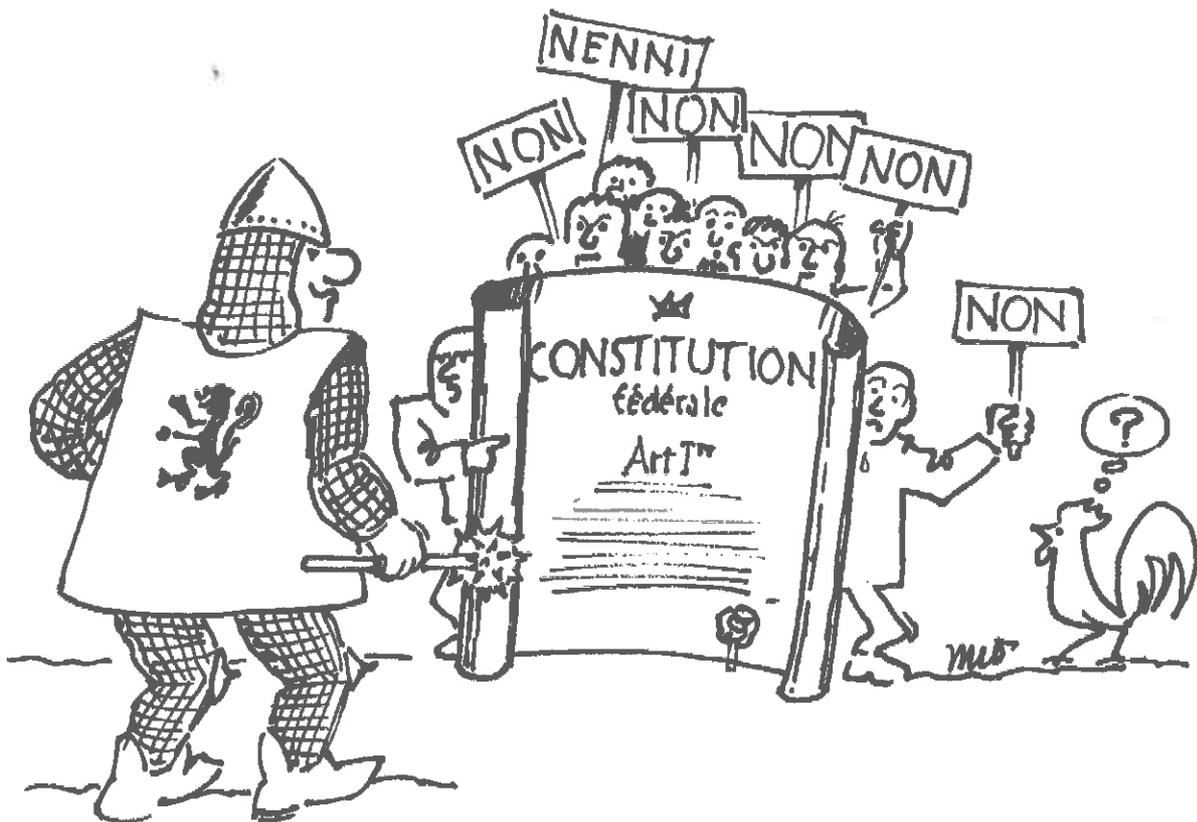
(1) Ndlr : M. Tobback pense sûrement aux Pays-Bas formés en 1815 et non aux 17 provinces de l'époque bourguignonne puis espagnole (XVe et XVIIe siècles).

E p i n g l é d a n s l a p r e s s e (s u i t e)

Le Soir (23.3.99) - J-L. Donnay a posé plusieurs questions à un responsable du Standard F.C. de Liège. Notamment celle-ci : "Le Standard semble en tout cas de plus en plus proche de la France, vrai ou faux?" La réponse a été : "Exact! Et tant pis pour tous ceux qui, dans ce pays, rêvent encore d'une compétition bénéluxienne (...) Le jour où quelques clubs flamands ou bruxellois feront mine de négocier l'affaire avec leurs homologues des Pays-Bas, le Standard parle tout bonnement de frapper à la porte de la FFF et de solliciter son intégration dans le championnat hexagonal".

Le Matin (24.3.99) - "L'avenir est redevenu wallon", se réjouit Théo Fauconnier jr. Une Wallonie en crise? Ce fut un fait marqué par la fermeture de ses charbonnages et le déclin de sa sidérurgie qui, rappelle-t-il, aurait été froidement liquidée si les métallos n'étaient pas montés à Bruxelles pour "tout casser". Pourtant, la Wallonie se redresse, c'est aussi un fait indéniable. Ainsi "ses exportations se développent deux fois plus vite (et) son taux d'investissement par rapport au chiffre d'affaires y est supérieur. Son tissu industriel est souvent à la pointe du progrès. Et voici que l'Union wallonne des entreprises découvre un contraste entre le climat social vu de l'intérieur, et l'image véhiculée à l'extérieur (éditorial du dernier numéro de *Dynamisme wallon*)". Dans la foulée, notre consocur *La Libre Belgique* (23.3.99) s'étonne des dernières statistiques de l'ONSS (1997) : *La Wallonie, terre de grève et d'absentéisme? Tout faux! (...)* Ne faut-il pas conclure, comme la revue *Toudi* dans son dernier numéro, que *L'avenir est wallon?*"

* * *





COTISATIONS/ABONNEMENTS POUR 1999

* * *

SIMPLE : 500 FB ou 100 FF

SOUTIEN : 800 FB ou 150 FF

ETUDIANT : 300 FB ou 70 FF

à verser au compte

240 - 0547991 - 42 de Wallonie-France à Tilff
pour la Wallonie et Bruxelles,

ou au compte de Wallonie-France à la BRED à Paris :
212 - 18 - 1978 (code banque 10107 - code guichet 00118)
pour la France .

Un conseil à nos amis français : préférez le virement au
chèque afin que nous puissions vous identifier.

Comité de Wallonie-France

Président : Jean-Antoine HARDY, 25, avenue du Banneway, 4141 Louveigné
Tél. 04/ 360 72 70

Vice-Présidents : Jean BONNIVERT- Tél. 04/ 223 66 08.
et Fabian PIROTTE - Tél. 071/ 30 96 89.

Secrétaire : Laurent LERUTH - Tél. 04/ 342 10 90.

Trésorier : Jacques BONNIVERT - Tél. 04/ 388 20 90.

Jacques-Yves CHARLIER - Philippe DETROZ - Jacques DUPONT - Paul DURIEUX -
Jean-Marie JAMOLET - Sébastien LARMUSEAU - Yves LEBEAU - Jacques LIÉNARD -
Pol REMY - André SCHREURS - Jean-Philippe SMEERS

Wallonie-France

Direction : André SCHREURS, 8, rue Naimette, 4000 Liège - Tél. 04/ 224 13 79.

Rédaction : Jacques LIÉNARD, 49 B, avenue de Gerlache, 4000 Liège - Tél. 04/ 253 26 47.

Composition : Monique WESMAEL - Télécopieur (Fax) : 04/ 252 09 07.

Éditeur responsable : Laurent LERUTH, 1, rue de Pitteurs, 4020 Liège - Tél. 04/ 342 10 90.

Correspondants :

Bruxelles : Claude GOFFIN, 35, avenue de la Dame, 1325 Chaumont-Gistoux.

Brabant wallon : Rodolphe LAMY, 151, rue du Blanc-Ry, 1342 Limelette.

Hainaut : Fabian PIROTTE, 21, place de la Digue, 6000 Charleroi.

Namur : René WALGRAFFE, 6, Dessus la Ville, 5660 Couvin.

France : Charles CONTE, 8, rue Altrinham, F 93150 Le Blanc-Mesnil.